Chambre. Quelle crainte pouvez-vous avoir? Avez-vous si peu de confiance dans la majorité que vous a donné son vote? (Applaudissements à l'extrême gauche).

M. Charles Dupuy. — Le dépôt de l'amendement n'est qu'un moyen dilatoire. (Très bien au centre).

M. Demôle. — Je demande au Sénat de repousser l'amendement. (Applaudissements à l'extrême gauche).

M. Maxime Lecomte. — Quand M. Mazeau a procédé à son enquête il a pris deux conseillers pour l'aider, mais en suivant l'ordre du tableau; il n'a pas pris le doyen de la Chambre des requêtes, M. Petit, ni celui qui venait après lui, M. Lepelletier, il s'est arrêté au troisième M. Voisin. (Bruit.)

M. Charles Dupuy, d'une voix très forte. — Le gouvernement repousse formellement l'amendement de M. Demôle et demande au Sénat de le repousser. (Approbation au centre et à droite).

Cris : Clôture. — Non, non !

L'assaut suprême

Violent incident

M. Monis bondit à la tribune. — Je viens dispenser le gouvernement d'un retour devant la Chambre.

L'article 444 du code d'instruction criminelle exclut du jugement les trois conseillers visés; on n'aura pas besoin de voter sur l'amendement Demôle, si le gouvernement répond à ma question. (Mouvement.)

Je le somme de venir confirmer ici à la tribune l'interprétation que nous donnons tous à l'article 444. (*Vifs* applaudissements à l'extrême gauche.)

L'extrême gauche somme violemment M. Lebret de répondre. Celui-ci ne bouge pas.

M. Monis, avec une véritable fureur. — Un bruit est venu jusqu'à moi. On m'a dit que le Gouvernement avait empêché un des conseillers de la commission consultative de partir en congé. (Applaudissements à l'extrême gauche qui, debout, *continue à invectiver le gouvernement* et le somme de répondre.)

Les ministres ne bronchent pas sous l'orage, le bruit est assourdissant. Pendant ce temps M. Guibourg de Luzinais monte à la tribune et s'attache à démontrer que la théorie juridique de M. Monis est inexacte et termine en déclarant que la responsabilité de la loi actuelle incombe aux fautes de la Chambre criminelle. (Applaudissements répétés à droite).

On recommence de divers côtés à crier : Clôture ! Le tumulte est à son comble.

M. Ratier monte à la tribune.

On hurle : Clôture ! Aux voix !

Une scène encore plus violente

A ce moment, M. Le Provost de Launay invective l'extrême gauche pendant que M. Aucoin apostrophe la droite et crie : Qui est-ce qui a osé crier : Aux voix?

M. Le Provost de Launay s'avance alors dans l'hémicycle, bravant M. Aucoin. Celui-ci quitte sa place et se dirige vers l'hémicycle.

M. Le Provost de Launay la tête haute, l'allure décidée, va au devant de M. Aucoin qui l'attend auprès du banc de la commission. Des paroles violentes sont échangées ; on entend les mots : Insolent ! résonner. Tout le Sénat est debout dans une émotion indicible. On croit que les deux adversaires vont en venir aux mains. Des sénateurs accourent et s'interposent.

M. le Provost de Launay regagne tranquillement son banc, très applaudi par la droite. L'émotion est extrême, le tumulte extraordinaire.

M. Ratier qui est toujours à la tribune somme à son tour le gouvernement de répondre à la question posée par M. Monis.

M. Charles Dupuy. — J'ai déjà dit que je m'associais aux conclusions de la commission et que je demandais le rejet de l'adjonction Demôle. (Applaudissements à droite et au centre; explosion de protestations à l'extrême gauche.)

MM. Leydet, Lecomte, Monis et Aucoin se distinguent parmi les violents.

M. Ratier insiste et demande au gouvernement de s'expliquer.

M. Charles Dupuy. — Je demande au Sénat de repousser l'amendement ; c'est tout ce que j'ai à dire. (Vifs applaudissements à droite et au centre.)

L'extrême gauche, debout, somme M. Dupuy de s'expliquer. Celui-ci ne bronche pas.

Incident tragi-comique

Sortons, sortons, crie l'extrême gauche. Les dreyfusistes se lèvent furieux; MM. Trarieux, Monis, Poirrier et Ratier en tête, et se dirigent vers la porte de sortie, en guise de protestation.

La majorité du Sénat les regarde sortir d'un air goguenard. *Ce spectacle grotesque amuse les galeries.* Bientôt ils revenaient lamentables sous la risée du Sénat. Vingt-cinq environ avaient franchi la porte. Dans l'hémicycle M. Le Provost de Launay paraît s'expliquer sur leur incident.

Rejet de l'amendement Demôle

On vote sur l'amendement de M. Demôle au milieu de l'agitation ; voici le résultat :

Votants, 274 ; majorité absolue, 138 ; pour, 117 ; contre, 157.

L'amendement est repoussé.

VOTE DE L'ENSEMBLE

On vote ensuite sur l'ensemble du projet. Voici le résultat, chiffres rectifiés :

Votants	**278**
Majorité absolue	**140**
Pour	**155**
Contre	**123**

L'ensemble du projet est adopté. (Applaudissements.)

Le Sénat s'ajourne à vendredi et fixe à cette date l'élection du président. La séance est levée à 7 heures 30 au milieu d'une vive agitation.

DERNIÈRES CARTOUCHES

(D'un correspondant particulier)

Paris, 1er mars. — Les dreyfusards sont gens tenaces et, avant de se rendre, ils ont voulu au Sénat brûler jusqu'à leurs dernières cartouches.

Après le vote d'hier qui assurait plus de trente voix de majorité au projet du gouvernement, on pouvait croire l'opposition réduite. Il n'en était rien.

La bataille a repris aujourd'hui plus chaude, plus acharnée encore que la veille. Saragosse prise nos soldats durent faire le siège des maisons. Le passage à la discussion des articles voté, le gouvernement a dû conquérir la loi, phrases par phrases !

Les révisionnistes, qui connaissent à fond le maquis de la procédure, se sont aperçu que dans le paragraphe relatif à l'enquête le mot « interrogatoires » avait été omis. En vain leur a-t-on fait observer que si le mot « interrogatoires » n'y était pas, il y avait ceux de « les moyens propres à établir la vérité » qui implicitement le contenaient. Il a fallu se battre sur cette pointe d'aiguille. 147 voix contre 128 ont repoussé cette adjonction bysantine.

Les deux paragraphes de l'article unique ont également donné lieu chacun à une rencontre. Et chaque fois la déroute des obstructionnistes s'est accentuée : ils étaient 116 dans le premier scrutin; dans le second, ils ne furent plus que 114. Deux étaient restés sur le champ de bataille.

L'opposition n'était pas encore réduite. Un sénateur du Doubs, M. Bernard a fait une dernière tentative. Il a demandé au Sénat de voter une disposition additionnelle portant que la Cour de cassation, jugeant toutes chambres réunies, serait tenue dans l'affaire Dreyfus, de statuer sur le fond sans renvoi !

Outre que la proposition avait tous les caractères d'une loi de circonstance et d'exception, elle était une dérogation des plus graves aux principes mêmes de notre droit, la cour de cassation, étant par son institution même, tenue de juger en droit et non en fait. La loi organique dit, en propres termes, qu'en aucun cas ne se jugera le fait.

L'objection n'était pas pour embarrasser les défenseurs du détenu de l'île du Diable ! Et M. Bernard y a répondu avec une certaine désinvolture qui puisque le Sénat enlevait au condamné le bénéfice d'une juridiction — celle de la chambre criminelle — on lui devait bien cette compensation.

Il ne s'est trouvé que 57 sénateurs, c'est 57 de trop, pour s'associer à cette calembredaine. Etait-ce la fin ? Pas encore. M. Demôle a tenté un suprême effort; il a demandé au Sénat de décider que les trois conseillers, membres de la commission consultative, instituée auprès du garde des sceaux, s'étant déjà prononcés sur l'affaire en instance, ne pourraient siéger en l'audience de la Cour.

M. Demôle oubliait que ces magistrats ne sont pas, comme membres de la commission, appelés à juger, mais simplement à donner un avis et que, dans le cas qui préoccupe exclusivement M. Demôle dans le procès Dreyfus, l'affaire, lorsqu'ils ont donné leur avis n'était pas en état, selon la propre expression de la Chambre criminelle.

Et les conseillers de cette chambre n'ont-ils pas fait connaître leur opinion ? M. Bard ne s'est-il pas prononcé pour la révision dans son rapport ?

Pourquoi M. Demôle ne le récuse-t-il pas ? On croirait, à vrai dire, que les partisans de Dreyfus se sont livrés à un pointage, et qu'il leur est apparu que, pour avoir la majorité à la Cour, il fallait en exclure les trois conseillers de la commission, classés parmi les adversaires de la revision.

Si ce n'est pas ce sentiment qui guidait M. Demôle, il n'a pas caché son très grand désir de faire une brèche dans la loi pour qu'elle revînt devant la Chambre.

Les majorités sont si instables !

Espoir suprême, suprême désillusion, les 157 voix, qui avaient adopté les trois paragraphes de la loi, se retrouvèrent pour repousser l'amendement.

Cette fois, l'opposition est en déroute ; le terrain était déblayé, et la loi était votée par 155 voix contre 123.

La victoire a été chèrement gagnée.

Elle n'en a que plus de prix. Sarrazanas.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Suite de la séance du mercredi 1er mars 1899

LE BUDGET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

RÉPONSE DU MINISTRE

M. le Ministre soutient la thèse ordinaire. L'enseignement n'est nullement athée; on observe la neutralité absolue.

Il reconnaît qu'il y a, en effet, un certain fléchissement dans la clientèle des écoles; peut-être dans certains centres, dit-il, cela tient-il à des raisons politiques. (Applaudissements ironiques à droite.)

M. Bertheaux. — C'est la faute de M. Méline ; sous son ministère, *La Croix* disait aux fonctionnaires : vous êtes autorisés maintenant à envoyer vos enfants dans les écoles congréganistes. (L'extrême gauche toute entière conspue longuement M. Méline.)

M. le ministre. — L'instituteur ne gêne pas l'enfant pour aller à l'église; ce serait peut-être le contraire.

La droite proteste avec énergie.

M. l'abbé Gayraud. — Je demande la parole.

Le ministre fait l'éloge de l'enseignement, et de la tolérance officielle ; on n'admet, dans les bibliothèques, aucun livre poussant à la haine des citoyens les uns contre les autres. (Applaudissements prolongés à gauche).

M. l'abbé Lemire. — Nous prenons note de vos paroles.

AUTRES DISCOURS

M. Fournière se plaint que certains patrons exercent une pression sur leurs ouvriers pour les obliger à envoyer leurs enfants à l'école congréganiste ; ou les menace de renvoi.

D'autre part, dans ces écoles, on distribue, aux enfants, des vêtements, des victuailles ; c'est une façon d'allécher les parents.

M. Lerolle proteste avec force : C'est par conviction, et non pour recevoir un morceau de viande que le peuple envoie ses enfants à l'école congréganiste : c'est dans les écoles communales, au contraire, qu'il y a des cantines et des vestiaires gratuits.

L'orateur cite des faits de pression scandaleuse à la charge de certains conseils municipaux.

Les socialistes, furieux, l'invectivent, hurlent avec des gestes épileptiques.

M. Lerolle est l'objet d'une nouvelle ovation à droite.

La clôture est prononcée au milieu du tumulte provoqué par M. Levraud, qui veut parler quand même. Le chapitre 56 est adopté.

La Chambre repousse par 326 voix contre 214, un amendement de M. Vaillant.

Les derniers chapitres du budget de l'instruction publique sont adoptés.

La Chambre aborde l'examen du budget des beaux arts.

Les chapitres 1 à 15 sont adoptés.

Séance demain à 1 heure. La séance est levée à 6 heures 50.

Chronique Locale

ROUBAIX

La Chambre de Commerce de Roubaix nous adresse la communication suivante :

« Une collection d'échantillons de cretonne et de mousseline fantaisie, pour rideaux, de fabrication anglaise, formée par la Chambre de commerce de Charleroi, est tenue à la disposition des industriels, au secrétariat de la Chambre de commerce de Roubaix, à la Bourse où il peut en être pris connaissance. »

La question des ouvriers étrangers. — Nous avons reçu la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur en chef
du *Journal de Roubaix*,

» J'ai l'honneur de vous communiquer la copie d'une lettre que j'ai adressée à *l'Egalité*.

« *Monsieur le Rédacteur en chef de l'Egalité,*

» Vous consacrez dans votre journal un article à la réunion de dimanche donnée pour exposer notre programme. Vous reproduisez des opinions erronées portées à la tribune par un de vos amis. Vos appréciations à notre égard sont peu flatteuses : nous n'y répondrons rien, voulant seulement préciser une question et non entrer dans des querelles de personnes.

« En premier lieu, nous affirmons que la *Ligue pour la défense du travail national* n'est liée à aucun parti politique; nous avons offert à notre contradicteur de dimanche d'entrer dans le comité: *cette offre subsiste toujours.*

» Tout ce qu'on a trouvé à nous opposer, c'est de dire que nous voulions nous en prendre aux ouvriers sans s'adresser aux patrons qui sont la cause de tout le mal.

» Nous ne voulons pas passer notre temps à établir les responsabilités. Nous voulons agir et agir promptement.

» Nous avons parlé d'imposer les ouvriers *ne vivant pas en France*. Vous en concluez que c'est eux qui devront payer. La conclusion est téméraire.

» Quand on dit qu'on impose les chevaux, les bicyclettes ou les pianos, sont ce les chevaux, les bicyclettes ou les pianos qui paient ou les propriétaires de ces objets?

» Quand on dit qu'on impose les domestiques, sont-ce les domestiques qui paient ou bien leur patrons?

» Quand on demande d'imposer les « pots-au-burre », cela ne veut pas nécessairement dire que c'est aux travailleurs que l'on s'adressera pour percevoir le droit.

» C'est vrai. L'industrie en général ne sera pas imposée. Seuls les patrons qui voudraient spéculer sur les salaires en employant des ouvriers qui ont de moins grands besoins seront atteints. Ce sera justice.

» Enfin vous dites qu'un de vos amis a tiré la morale de la *séance en criant :* « Va demander à Eugène Motte de voter un droit sur les pots-au-burre. » Ici nous sommes d'accord. Nous nous proposons en effet de demander à *tous les députés de la frontière*, à M. Eugène Motte, comme aux socialistes, aux démocrates chrétiens ou aux autres de présenter nos revendications au Parlement et nous voudrions créer auparavant un tel mouvement dans l'opinion publique qu'il leur soit impossible de s'y refuser. *Voulez-vous nous aider ou nous entraver, voilà la question.*

» Je vous prie, etc. » Louis Vanhauter. »

L'Œuvre de la Bouchée de Pain et du Prêt de Couchage. — Le comité nous adresse la communication suivante :

« Le comité informe les personnes intéressées et les œuvres charitables, que le matériel complet du « Prêt du Couchage » est en circulation, soit : 400 lits de deux personnes; 102 lits d'une personne ; 76 berceaux.

» Les demandes nouvelles sont inscrites et seront servies par ordre, au fur et à mesure des rentrées.

» On peut juger des grands services déjà rendus par cette œuvre qui a été adjointe à la « Bouchée de Pain. » Il y a à peine un an.

» Malgré son vif désir, le comité se voit dans l'impossibilité d'augmenter ce matériel, les ressources manquent et la situation s'aggrave pour ces œuvres si populaires et si utiles.

» Il y a trop d'indifférents et peut-être d'égoïstes restés sourds aux appels réitérés et désespérés, poussés par l'approche d'une liquidation imminente.

» Le comité a conscience d'avoir rempli son devoir, même au-delà ; que ceux qui connaissent ces œuvres et qui s'en servent, s'en fassent partout les propagateurs, près de ceux qui, ne les connaissant pas, ne peuvent les apprécier, ce sera une façon pratique de doubler l'offrande déjà faite, et surtout un moyen efficace pour sauver ces œuvres, dont la disparition ferait couler bien des larmes !

» L'hiver est dur et implacable aux malheureux, est-ce trop demander que de partager un peu du superflu entre les pauvres gens pour qui : « Tout est peine et misère ! »

Le 9 mars prochain, ouverture de la **Nouvelle Maison**, 20, rue Nain, Roubaix. (Voir aux annonces).
46358—4664

TOURCOING

Les annonces pour le Journal de Roubaix *sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale, à la librairie Watteeuw, 39, rue Saint-Jacques.* 2760

La convention avec la Chambre de Commerce. — Nos lecteurs ont pu suivre dans le compte-rendu de la séance du conseil municipal de mardi, la discussion qui s'est élevée à propos d'un projet de convention entre la ville et la Chambre de commerce.

Nous donnons, à titre de document, ce projet de convention tel que M. Muller l'avait inséré à son rapport. Il résulte du vote du Conseil municipal que le seul changement apporté à cette convention, c'est la suppression de l'engagement réciproque pour une durée de trentre ans.

» Entre la ville de Tourcoing et la Chambre de Commerce de Tourcoing, il serait convenu ce qui suit :

» La Ville construirait la Bourse de Commerce avec salle de vente, locaux pour la Chambre de Commerce et pour les courtiers, salles pour musée commercial et industriel, télégraphe, téléphone, habitation de concierge, et, s'il était possible, des locaux à usage de bureaux destinés à être loués.

» Elle mettrait le tout à la disposition de la Chambre de Commerce.

» De plus, elle allouerait chaque année à la Chambre de Commerce, à partir de 1899 inclusivement et pendant 30 ans une somme de 15,000 francs, à la condition, que cette somme serait affectée exclusivement aux usages suivants :

» 1° Aide à porter à des associations ou à des entreprises destinées à favoriser le commerce d'exportation.

» 2° Envoi en mission, pour des études intéressant le commerce et l'industrie de notre ville, d'hommes sérieux et capables qui s'engageraient à fournir de leurs travaux un compte-rendu fidèle et complet, destiné à être porté à la connaissance des intéressés par les soins de la Chambre de commerce.

» 3° A des bourses à accorder dans les écoles de commerce ou d'industrie, en dehors de Tourcoing, à des jeunes gens de notre ville de nationalité française, reconnus capables et sans fortune ou de fortune modeste.

» Le public serait avisé en temps utile par la Chambre de l'époque à laquelle elle accorderait ces bourses, qui seraient mises au concours quand il y aurait plusieurs candidats.

» 4° A des bourses de séjour à l'étranger ou dans les colonies françaises, à accorder aux élèves des écoles sus-mentionnées, lorsque leurs notes de sortie, leur valeur intellectuelle, leur conduite et l'insuffisance de leurs ressources pécuniaires les recommanderaient pour cette faveur.

» 5° A des séjours à Paris, facilités à des jeunes gens qui, après avoir terminé avec honneur leurs études de tissage, montreraient des aptitudes pour l'art du dessin industriel et du coloriage des tissus.

» Ces bourses de séjour seraient accordées au concours et les candidats auraient à prendre l'engagement de se consacrer exclusivement pendant trois années à l'industrie tourquennoise.

» 6° A l'organisation d'expositions collectives.

» 7° A l'achat de collections de tissus et de dessins industriels *et de tous autres objets pouvant figurer utilement au musée commercial.*

» 8° A l'organisation de conférences publiques et gratuites intéressant le commerce, l'industrie, l'art décoratif, etc.,

» 9° A l'achat de livres pour la bibliothèque de la Chambre de Commerce.

» 10° A des avances faites à l'Etat pour la construction de lignes téléphoniques.

» *Il serait entendu que la Chambre de Commerce, tout en* ne sortant pas de ce cadre, resterait libre de ne faire ces dépenses que quand elle le jugerait opportun et d'économiser les reliquats de la subvention pour des besoins ultérieurs, avec cette réserve toutefois qu'il ne pourrait jamais être reporté d'une année à l'autre, plus des deux tiers de l'allocation annuelle ci-dessus fixée.

» Si le montant de la somme non employée en fin d'exercice dépassait ces deux tiers, l'excédent ferait retour à la caisse municipale.

» Après remise de la Bourse entre les mains de la Chambre de commerce, celle-ci aurait le droit de toucher les revenus qu'elle pourrait produire, et ce, pendant les trente ans que durerait le présent contrat. Ces revenus seraient défalqués de la somme de 15.000 fr. que la ville s'engagerait à verser annuellement à la Chambre de commerce.

» Moyennant ce qui précède, la Chambre de commerce s'engagerait pour trente ans, à partir de 1899 à ne créer, ni à patronner, directement ou indirectement aucun nouvel établissement de condition publique.

» La ville aurait d'ailleurs la faculté de supprimer sa subvention pendant tout le temps qu'un Conditionnement privé viendrait à être mis à la disposition du public, même en dehors du patronage de la Chambre de commerce.

La rue Pasteur. — Il y a quelque temps, nous avons eu l'occasion de dire que le service d'ébouage n'était pas fait régulièrement rue Pasteur. Nous avons pu remarquer à nouveau que rien n'était changé dans cette rue et que les tas d'immondices y existaient encore. Nous signalons le fait au service de la voirie.

Union commerciale de Tourcoing. — Une réunion du comité aura lieu demain jeudi 2 courant, à huit heures et demie très précises du soir, au siège de la société, 1, place de l'Hôtel-de-Ville. La réunion ayant une importance exceptionnelle, M. le président insiste d'une façon toute particulière sur l'indispensable présence des membres du comité.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille WULLEMS-DUQUELZAR qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Jacques-Joseph Wullems**, veuf de Dame **Charlotte-Victoire Duquelzar**, décédé à Roubaix, le 28 février 1899, dans sa 71e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 3 mars, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Decrème, 33.

Les amis et connaissances de la famille LEGRAND-TAFFIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de **René-Legrand**, décédé à Tourcoing, le 28 février 1899, à l'âge de 7 ans et 2 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 3 mars à 10 heures 1/2, en l'église Saint-Christophe, à Tourcoing. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Havré, 22.

Les amis et connaissances de la famille JANSSENS-BOUTELIER qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Séraphin Janssens**, décédé à Roubaix, le 28 février 1899, dans sa 66e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le jeudi 2 mars, à 3 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Rocroy, 3.

Les amis et connaissances de la famille LONCKE-BOURGEOIS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Victor-Pierre-Joseph Loncke**, décédé à Roubaix, le 1er mars 1899, dans sa 47e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 3 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le jeudi 2, à 5 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Industrie, 203.

LE CRIME DE LILLE

La protestation de Me Chesnelong

Voici le texte exact de la protestation dont l'insertion a été demandée par Me Chesnelong avant l'interrogatoire du frère Flamidien.

« Avant qu'il soit procédé l'interrogatoire de l'inculpé, Me Chesnelong demande à M. le juge d'instruction de lui donner acte de ce qu'il proteste en sa qualité de conseil de l'inculpé contre tous interrogatoires, confrontations et généralement tous actes d'instruction accomplis sous prétexte de flagrant délit en violation de la loi des 8 et 10 décembre 1887 et réserve expressément les droits de la défense. »

Me Chesnelong croit devoir en outre protester contre « la confrontation imposée à l'inculpé le jeudi 9 février, à l'amphithéâtre de la Faculté de médecine et les procédés d'un autre âge employés dans cette confrontation pour lui arracher un aveu de culpabilité, alors qu'il n'existait contre lui, ni preuve, ni même présomption sérieuse et que l'instruction avait le devoir de présumer son innocence. »

L'instruction

M. Delalé est demeuré dans son cabinet jusqu'à sept heures du soir. Il a travaillé sur le dossier et il est probable qu'il entendra des témoins aujourd'hui.

Concerts & Spectacles

GRAND-THEATRE (HIPPODROME)

Bur. à 7 1/2 — **Jeudi 2 Mars 1899** — Rid. à 8 h.

LES BRIGANDS

Opéra bouffe à grand spectacle. — Musique de J. Offenbach

Mlle EDELINY

Grands ballets

Brigands, carabiniers, seigneurs, paysans, suite du duc de Mantom, etc.

Prix des places ordinaires. — Location pour toutes les places chez M. Jubé-Hertogh, rue de la Gare.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mercredi 1er mars 1899.* — Présidence de M. Dassonville, vice-président. — **LES PROCÈS DE MARIUS TOURNADRE.** — Au début de l'audience, M. le président ordonne d'appeler le procès intenté par Marius Tournadre à presque tous les journaux de Lille. On se rappelle, en effet, que dans les derniers jours de décembre, le candidat anarchiste avait assigné tous les journaux de la région, sauf la *Dépêche* et la *Croix*, pour avoir raconté les faits qui avaient motivé son arrestation.

Depuis, Marius Tournadre avait été condamné à 4 mois de prison et 25 fr. d'amende, pour outrage public à la pudeur, par le tribunal correctionnel de Lille, arrêt confirmé par défaut par la cour d'appel de Douai.

Marius Tournadre ne se présente pas aujourd'hui.

M. le président demande à nouveau si ni le plaignant ni personne en son nom ne se présente...

Aucune réponse.

M. Dassonville se tourne alors vers M. du Bousquet de Florian, qui occupe le siège du ministère public, et lui demande si l'intérêt de la vindicte publique lui paraît motiver la continuation des poursuites. — Non, répond ce dernier, je ne demande aucune condamnation.

Et aussitôt M. le Président rend le jugement suivant :

« Attendu que Marius Tournadre ne se présente pas pour » soutenir sa demande; qu'il reconnaît par là même qu'elle » n'est pas fondée.

» Le Tribunal acquitte l'*Echo du Nord*, le *Grand Echo*, le » *Progrès du Nord*, l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*, le » *Réveil du Nord*, l'*Egalité de Roubaix-Tourcoing* et le » *Journal de Roubaix*; condamne en outre Marius Tournadre » aux dépens. »

Affaires diverses. — *Marie Dombrie*, 33 ans, journalière à Roubaix, vols de légumes sur les marchés, 4 mois de prison. — *Lépine Héran*, 56 ans, voiturier, vagabondage à Croix, 8 jours.

ÉTAT-CIVIL. — ROUBAIX. — Déclarations de naissances du 1er mars. — Flore Watteeuw, rue de la Guinguette, 97. — Joseph Lecocq, rue de Mons, 88. — Alice Vanheule, rue Cadeau, 57. — Henri Blanchard, rue de Lille, cour Vandendorpe, 3. — Alphonsine Baetens, rue Solférino, cour Vanherzelle, 5. — Emmanuel Vienne, rue du Fontenoy, 66. — Donat Quint, rue de Maubeuge, fort Loridant, 30. — Gaston Delobelle, rue Turgot, cour St-Joseph, 7. — Adèle Morcels, rue de Lille, cour Fauvarque, 3.

Suzanne Decock, rue des Arts, 453. — Suzanne Devriese, rue de la Redoute, 74. — Léon Grocco, rue de la Guinguette, cour Tiberghien, 7. — Fernande Lamublin, rue Saint-Louis, 47. — Marcelle Bossut, place Faidherbe. — Léa Rys, boulevard de Cambrai. — Jeanne Rasseneur, boulevard de Cambrai. — Berthe Lecouvre, boulevard de Cambrai. — Julien Clément, rue d'Alger, 46.

Déclarations de décès. — Victor Loncke, 46 ans, rue de l'Industrie, 203. — Jacques Wullems, 70 ans, rue Decrème, 33. — Léo Pikavet, 52 ans, rue Blanchemaille. — Pauline Vienne, 76 ans, rue de l'Hospice. — Carlos Broux, 62 ans, rue d'Anzin, cour Gérard, 6. — Mort-né, 1.

TOURCOING. — Déclarations de naissances du 1er mars. — Pierre Leroux, place St-Jacques. — Gustave Bekaert, rue du Moulin. — Gaston Desurmont, rue Blanche-Porte. — Julia Vandesompele, rue de la Croix-Rouge. — Marie Gryspeert, rue Houchard. — Désiré Castelain, 27 ans, 10 mois, 22 jours, rattacheur, rue Fin-de-la-Guerre, 95. — Jeanne Castel, 4 ans, 9 mois, rue de Berckem. — Maria Petit, 4 mois, rue du Blanc-Seau, 221. — Madeleine Sinnave, 9 mois, rue des Trois-Pierres, 441. — René Legrand, 7 ans, 2 mois, rue d'Havré, 22. — Auguste Périn, 55 ans, peigneur, rue Nationale, 122.

WATTRELOS. — Déclarations de naissances du 1er mars. — Henri Bartoux, Sapin-Vert. — Déclarations de décès. — Jean-Baptiste Delaoustre, 64 ans 4 mois, boulanger-épicier, Vieille-Place. — Catherine Dumoulin, 76 ans, ménagère, Houzarde.

MÉDECINE *Maladies* de la *Gorge* de la *Voix* et de la *Bouche*, effets pernicieux causés par le traitement *mercuriel* et l'abus du *tabac*. Faites usage **de Pastilles de Dethan**, au sel de Berthollet. La boîte, **2 fr. 50.**

Maladies de l'*estomac* et des *intestins, digestions pénibles, manque d'appétit, aigreurs, renvois, vomissements, diarrhée, coliques*, etc. — Faire usage des **Pastilles** et des **Poudres de Paterson**, au bismuth et magnésie. Pastilles : **2 fr. 50**; Poudre : **5 fr.**

Appauvrissement du sang, faiblesse de tempérament, manque d'appétit, fièvres, maladies nerveuses. — Faites usage du **Vin de Bellini** au quinquina et colombo, *fortifiant, digestif, fébrifuge* et *anti-nerveux*, il est recommandé aux *enfants*, aux *femmes délicates* et aux *personnes affaiblies par l'âge*, la *maladie* ou les *fatigues de toute nature*. La blle 4 fr.; 6 blles fo 23 fr. 60.

DETHAN, pharm., 23, rue Baudin, à Paris, et dans les principales pharm. de France. 1880

Pâte et Sirop de Nafé
DELANGRENIER
les plus agréables, les plus efficaces des Pectoraux contre
TOUX, RHUME, BRONCHITE
Dans toutes les Pharmacies
43153

INDUSTRIE et COMMERCE

REVUE DES MARCHES

MARCHÉS D'ORIGINE

Tunis, 25 février.

Laine en suint, fr. 80 à 82.
Laine lavée, de fr. 175 à 185.
Laine débris, de fr. 60 à 61.
Les 100 kil.

MARCHES D'IMPORTATION

Anvers, 28 février.

(*Extrait de l'avis mensuel de MM. Huffmann et Compagnie courtiers*)

Existences au 31 janvier dernier 5.240 b.; arrivages 9,081 b.; ventes 2,940 b.; passage 6,610 b.; Stock ce jour 4,771 b.

Au début de ce mois on constata moins d'activité dans la demande. Le marché se maintint dans cette situation jusqu'à l'ouverture des ventes publiques qui eurent lieu du 21 au 23 courant et dont le résultat fut publié par notre avis de clôture. Depuis lors quelques affaires furent encore traitées à des cours inchangés.

Bordeaux, 26 février.

Laines. — Sans changement.

Il a été importé de cette semaine :

Par le st. Gard, arrivé de Saint-Nazaire, 2 b. laine.

MARCHES DE CONSOMMATION

ROYAUME-UNI

Bradford, 27 février.

Sans que le marché soit plus faible il est cependant plus facile aujourd'hui de faire des affaires aux cours antérieurs et il a régné une bonne demande pour la consommation en mérinos et laines claires. En filés de laine le commerce d'exportation est toujours languissant, toutefois il s'est fait un assez bon courant d'affaires pour la consommation locale. En tissus de laine le commerce s'est de nouveau amélioré, excepté pour l'Amérique.

MARCHÉS A TERME D'ANVERS

Transactions en contrat B.

Communiqué par MM. Kurth Weyhmann et Cie successeurs de MM. Wilkens et Cie

Anvers, 28 février 1899.

	Jusqu'au 28 fév. 1898	Jusqu'au 28 fév. 1899
Sur mars....	2.915.000 kilos	2 030.000 kilos
avril....	1.505.000 »	1.535.000 »
mai.....	1.210.000 »	2.120.000 »
juin.....	1.295.000 »	1.155.000 »
juillet...	1.435.000 »	930.000 »
août ...	1.055.000 »	875.000 »
septemb.	1.030.000 »	1.685 000 »
octobre..	865.000 »	1.855.000 »
novemb.	1 100.000 »	1.900.000 »
décembre	1.310.000 »	1.000 000 »
janvier..	205.000 »	95.000 »
Total.	14.015.000 kilos	15.170 000 kilos

MARCHÉS A TERME

ANVERS

Anvers, 27 février 1899.

RÉSUMÉ DE LA SEMAINE

Les quantités laines expertisées cette semaine se sont élevées à 59,736 kil. peigné.

Jusqu'à ce jour 37 filières peignées ont été présentées sur février dont 25 ont été arrêtées.

Le stock laines en suint en filières s'élève à 47 b. La Plata.

LE COMMERCE AVEC LA RUSSIE

Conseils aux industriels français

Ceci résulte d'une communication de l'ambassade française à St-Pétersbourg.

Les industriels français ont à Saint-Pétersbourg, dans presque toutes les branches de l'industrie, des concurrents, nationaux ou étrangers, qui, à l'aide de leurs représentants sur la place, peuvent se procurer les très nombreux renseignements de toute nature nécessaires pour faire des offres répondant exactement aux besoins. Cela dit pour toutes les industries en général, et en particulier pour l'industrie électrique, parce que les travaux

MARCHÉS A TERME

Cours du 2 Mars

TERME	LAINES PEIGNÉES — ROUBAIX-TOURCOING — Type unique — COURANT — Cote précéd.	Cote du jour.	ANCIEN — Cote précéd.	Cote du jour.	ANVERS — Peignés Buenos Ayres ALLEMAND B. — Cote précéd.	Cote du jour.	LEIPZIG — TYPE Buenos-Ayres d'Anvers — Cote précéd.	Cote du jour.	LAINES BRUTES — ANVERS — Suint de La Plata TYPE C. — Cote précéd.	Cote du jour.	Le Hâvre — BUENOS-AYRES Prima bonne courante — Cote précéd.	Cote du jour.
Mars	4.90	4.925	4.925	4.975	4.925	4.95	.....	....	1.48	1.48	1.51	Voir les cours à la dernière heure.
Avril	4.875	4.90	4.90	4.95	4.925	4.95	3.925	3.925	1.48	1.48	1.51	
Mai	4.875	4.90	4.90	4.95	4.90	4.90	3.90	3.90	1.48	1.48	1.51	
Juin	4.85	4.90	4.90	4.95	4.875	4.875	3.85	3.85	1.48	1.48	1.51	
Juillet	4.85	4.90	4.90	4.95	4.85	4.875	3.825	3.825	1.48	1.48	1.51	
Août	4.85	4.90	4.90	4.95	4.85	4.875	3.80	3.80	1.48	1.48	1.51	
Septembre	4.85	4.90	4.90	4.95	4.825	4.85	.....	.....	1.48	1.48	1.51	
Octobre	4.85	4.90	....	....	4.825	4.85	....	....	1.48	1.48	1.51	
Novembre	4.85	4.90	....	....	4.80	4.85	.....	.....	1.48	1.48	1.51	
Décembre	4.85	4.90	.....	....	4.80	4.825	....	....	1.48	1.48	1.51	
Janvier	4.85	4.90	.....	.....	4.80	4.825	....	....	....	....	1.51	
Février	....	....	.....	.....	....	.....	.....	....	....	....	....	

— Affaires traitées le 2 Mars —

COURANT				ANCIEN				ANVERS
.....	sur	Mars	....	5.000	sur	Mars	4.975	Tendance : soutenue